



25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

SH/2026 – A n° 006

NOMINATION D'UN MANDATAIRE A LA REGIE DE RECETTES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, la décision 2018-D- 234 du 25 juin 2018 portant création d'une régie de recettes « Pays d'Art et d'Histoire » ;

Vu, l'arrêté n°2025-A-060 du 5 janvier 2026 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,

Vu, l'avis favorable de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême,

Vu, l'avis conforme du régisseur titulaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté n°2018-A-59 est complété comme suit :

Pour le bon fonctionnement de la régie de recettes « Pays d'Art et d'Histoire » est nommée mandataire à compter du 7 mars 2026 :

- **Madame PILATTE Morgane** née le 24/07/1996 à Marseille 3^{ème} arrondissement (13),

La mandataire est placée sous la responsabilité du régisseur titulaire ou de son suppléant avec mission de recouvrer exclusivement les recettes indiquées à l'article 3 de l'acte de création de la régie de recettes.

Les opérations réalisées par la mandataire seront intégrées chaque jour dans la comptabilité du régisseur.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté n°2018-A-59 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême, et aux intéressés.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 3 mars 2026

Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,



François NEBOUT

Pour avis conforme
Le Comptable du SGC d'Angoulême

Le comptable public



SGC ANGOULÊME
1 Rue de la Combe
TSA 67066
16025 Angoulême Cedex
Tél : 05 45 95 34 34
sgc.angouleme@dgif.finances.gouv.fr

David BERNARD

Vu pour acceptation
Le régisseur titulaire,



Vu pour acceptation
La mandataire,



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 30 MARS 2026
Publié ou notifié
Le 30 MARS 2026